

Appel à candidature à un poste de Technicien forestier (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière
Bourgogne-Franche-Comté

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien forestier territorial, département du Doubs (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDI à temps complet de droit public, selon statut des personnels du CNPFF (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPFF (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent ou grilles fonction publique de l'Etat. Fourchette entre 27K€ et 40K€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	Besançon (25)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} avril 2023

Présentation du CNPFF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

Présentation de l'antenne du Doubs

Vous êtes passionné(e) de forêt et disposez de connaissances forestières, vous avez l'aptitude à conseiller et le goût pour la transmission, vous savez respecter la position de neutralité liée à celle d'un établissement public, votre profil nous intéresse.

Le secteur d'activités recouvre un tiers du département du Doubs (partie nord). La forêt en est une composante majeure du territoire pour moitié privée. Ce sont essentiellement des forêts feuillues ou mixtes dont beaucoup sont touchées par des problèmes sanitaires importants (dépérissements, scolytes, ...). L'antenne du Doubs est constituée de deux techniciens et d'un ingénieur en charge du développement forestier.



Description du poste

Sous l'autorité de l'Ingénieur responsable du département du Doubs, le technicien sera chargé notamment de :

- Faire la promotion et l'instruction des documents de gestion durable ;
- Conseiller les propriétaires en s'appuyant sur les outils d'aide à la décision CNPF (Bioclimsol, Indice de Biodiversité Potentielle ...) ;
- Animer des projets de restructuration foncière et de développement des territoires ;
- Organiser des réunions d'information ;
- S'impliquer dans des conventions régionales en lien avec les changements climatiques.

Profil recherché

Formation – expériences

- Bac+2 de type BTS gestion forestière ou formation forestière équivalente ;
- Goût pour le développement forestier, l'initiative personnel et le contact avec les propriétaires et gestionnaires ;
- Bonne capacité d'animation et aptitude à s'insérer dans une équipe ;
- Très bonne organisation, maîtrise des logiciels informatiques courants et qualités rédactionnelles ;
- Force de proposition afin d'élargir la mission et d'ouvrir de nouvelles perspectives ;
- Une connaissance de l'outil SIG QGis, serait un plus ;
- Permis B valide obligatoire, voiture de service selon disponibilité, ou remboursement des frais kilométriques selon les barèmes administratifs en vigueur.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuels et 20 RTT (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9 € pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Télétravail envisageable à hauteur de 1 à 3 jours en fonction du métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, transport...)
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 50% ;
- Participation employeur mutuelle à hauteur de 15 € par mois.

Personnes à contacter

- François JANEX, Directeur : 06.71.01.65.59 – francois.janex@cnpf.fr
- Sandra PEROUX : 06.71.01.65.71 – sandra.peroux@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le 10 mars 2023 dernier délai un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M. le Directeur du CNPF BFC –
Maison de la Forêt et du Bois – 20 rue Françoise VILLON –
25000 BESANCON ou par mail à l'adresse suivante : bfc@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra en mars dans les locaux du CNPF à Besançon.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

www.cnpf.fr

